



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 25 juillet 2019

Irrigation

Nouvelles mesures de restrictions sur le bassin suivant :

- **Bassin de la Gartempe, indicateur de Montmorillon**
- **Bassin de la Charente Amont, indicateurs de Vindelle et de la Bonnardelière**

Bassin de la Gartempe

Le débit seuil de coupure d'été est franchi à l'indicateur de Montmorillon sur le bassin de la Gartempe :

Les prélèvements d'eau en rivière rattachés à l'indicateur de Montmorillon et destinés à l'irrigation agricole sont interdits à compter du **vendredi 26 juillet 2019 à 8h00**

Bassin de la Charente Amont - Mesures préventives :

Les prélèvements d'eau en rivière rattachés à l'indicateur de Vindelle et destinés à l'irrigation agricole sont plafonnés de 10 % du volume hebdomadaire autorisé et des groupes de prélèvement sont mis en place.

Les prélèvements d'eau en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière et destinés à l'irrigation agricole sont plafonnés de 10 % du volume hebdomadaire autorisé.

Conformément aux arrêtés-cadre, la préfète a signé le 25 juillet 2019 deux arrêtés préfectoraux en ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h, du vendredi 26 juillet 2019.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76